

BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION

POUR LES GARAGES, PARKINGS, ET BOXS.

(NON INCLUS DANS UN BAIL D'HABITATION)

Encaissement des loyers et charges avec quittancement mensuel du locataire

Réversion mensuelle au bailleur des règlements du locataire

Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email

Révision annuelle du loyer et régularisation des charges

Païement des charges de copropriété au syndic sur demande

Consultation des comptes en ligne 24h24 et 7/7j

Suivi des attestations d'assurance et d'entretien de votre bien

Suivi des travaux. Etablissement de devis, commandes et paiements des fournisseurs

Etablissement de l'aide à la déclaration de revenus

Gestion et suivi des contentieux d'impayés

Les honoraires de gestion s'appliquent sur tous les loyers et charges pour le compte du mandant

*Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers**

*(*selon la Loi Finances en vigueur)*

Taux de TVA en vigueur : 20%, sauf TVA DOM-TOM : 8,5%



HONORAIRES DE GESTION :

10% TTC du loyer chargé.



HONORAIRES DE LOCATION : PROPRIÉTAIRES

1 mois de loyer chargé. (état des lieux inclus)



HONORAIRES DE LOCATION : LOCATAIRES

1 mois de loyer chargé. (état des lieux inclus)